

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-641645

90288



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7047 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BENAGHNIK MOHAMMED

Date de naissance : 23.05.1963

Adresse : LOT EL HAJ FATEH N° 05 NR 13

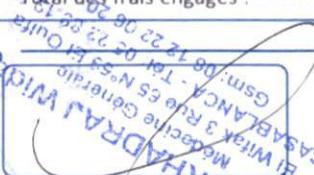
El DULFA CASA

Tél. : 0662766238 Total des frais engagés : 346,90 Dhs

Authorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/10/2021

Nom et prénom du malade : GUY BENAGHNIK YOUSSEF Age : 54

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Anémie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

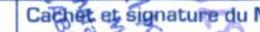
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 10/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. El Hafid Ben Achour

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/10/2021	C1		15000	

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Docteur Widad El Khadraj

الدكتورة وداد الخضرج

Médecine Générale

ECHOGRAPHIE

ECG

Surveillance de Grossesse

Nutrition



الطب العام

الفحص بالصدري

تخطيط القلب

دالة نشاط العمل

خفيف الوزن

Casablanca, le : ضاء في : 18/10/2021

93,40

BENFT

BENJACETINIR

youssef

11 — 93,40

OFKON mg h gft



PPV 11DH70
PER 07/23
LOT J2163

10X16Kg x21

05/21

21 —

Doliprane 200 mg



11,70

Dr. WIFAK KHADRA
El Wifak 3 Rue 65 N° 59 Casablanca
Gsm: 05 12 22 08 15

GlosoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 45,90 DH
ID: 645126
6 118001 141357

STE PHARMACIE HAMZA
CASABLANCA
Lotis. H. 1000 N° 3 Lot. 64
Casablanca Tel: 0522 93 10 28

31 — ZENTEL

45,90 X 2

GlosoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 45,90 DH
ID: 645959
6 118001 141357

196,90

نفقة رقم 59 الألفة الدار البيضاء (قرب صيدلية الوفاق)

Hay Wifak 3 Rue 65, N° 59 El Oulfa - Casablanca (Prés de pha)

Tél.: 05 22 891 927

GlosoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 45,90 DH
ID: 645959
6 118001 141357